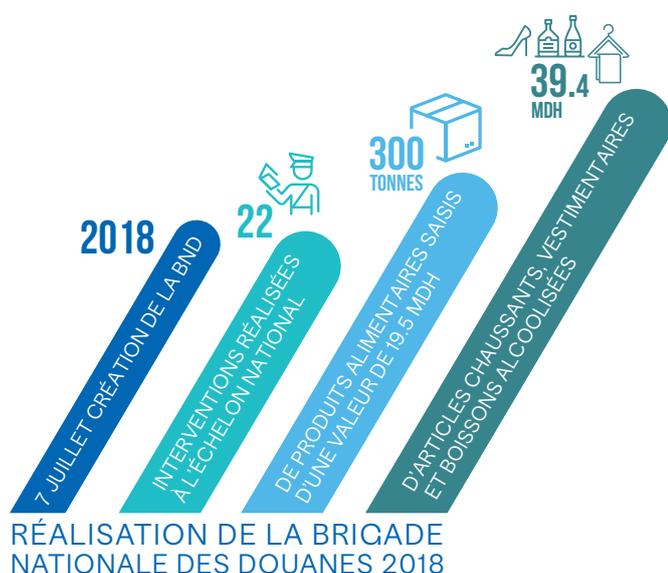


# LUTTE CONTRE LES TRAFICS ILLICITES

Pour lutter contre toutes les formes de trafic illicite et protéger l'économie nationale et les citoyens, la Douane déploie d'importants moyens humains et matériels et noue des partenariats avec les corps chargés du contrôle et de la sécurité.

## LA LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE

En 2018, la Douane a renforcé son dispositif de lutte contre la contrebande par la création de la Brigade Nationale des Douanes (BND). Cette unité spéciale d'intervention et d'investigation se distingue par son champ d'action élargi. Elle intervient aussi bien en appui aux brigades relevant des différentes Directions Régionales qu'en collaboration avec les autres corps de sécurité (Gendarmerie Royale, la DGSN et les Forces Auxiliaires...). Bien que sa création soit récente, la brigade a effectué 22 interventions concluantes.



## LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DES STUPÉFIANTS ET CIGARETTES

Le résultat de l'étude de prévalence des cigarettes de contrebande menée de concert avec les opérateurs du secteur au mois de mai 2018, a fait ressortir un taux de prévalence de 3,7% au niveau national, en baisse par rapport aux années précédentes.

La tendance baissière de ce taux, depuis 2015, reflète l'action concluante des services douaniers dans la lutte contre les manœuvres des réseaux de la contrebande de cigarettes, mais également les efforts des autres intervenants nationaux dans ce domaine.



Au niveau régional, les brigades ont été renforcées aussi bien par des ressources humaines que par des moyens matériels. Leurs efforts se sont traduits par une augmentation de 7,4% de la valeur des marchandises de contrebande saisies, estimée à 598 MDH.

Par ailleurs, l'ouverture en juillet 2018, de lignes maritimes de transport de marchandises au port de Béni Ensar a permis de réduire le flux de marchandises de contrebande provenant du préside de Melilla. L'ADII a fortement contribué à cette initiative qui a placé ledit port au centre du développement économique de la région de l'Oriental.

Le résultat de cette décision est double : d'une part approvisionner la région en marchandises importées et soumises aux contrôles douaniers et non douaniers ; et d'autre part, améliorer la contribution de la région aux recettes douanières, avec un surplus d'environ 60 MDH durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2018.

Taux de prévalence des cigarettes de contrebande



Source : enquête sur la prévalence des cigarettes de contrebande au titre de l'année 2018



### Saisies des stupéfiants et cigarettes

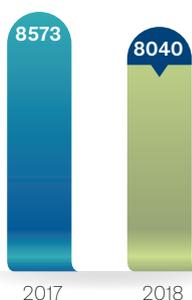
En 2018

CANNABIS		<b>19,2 TONNES</b> de résines de cannabis contre <b>33,7</b> en 2017
CIGARETTES		<b>36 MILLIONS D'UNITÉS</b> de cigarettes contre <b>22,9</b> en 2017
DROGUES DURES		<b>132,4 KG</b> de drogues dures contre <b>476,7</b> en 2017
COMPRIMÉS PSYCHOTROPES		<b>836 808 UNITÉS</b> (ecstasy, amphétamines, rivotril...) contre <b>140 000</b> en 2017

## LUTTE CONTRE LE TRAFIC DES DEVICES ET LE BLANCHIMENT D'ARGENT

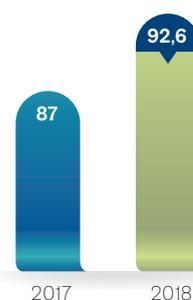
**8 040** déclarations de devises ont été enregistrées dans les différents bureaux frontaliers contre **8 573** en 2017 pour un montant global en devises équivalent à **1,6 MMDH** contre **2,2 MMDH** en 2017.

Nombre de déclarations de devises



En matière d'infractions de change, les saisies en devises opérées lors des contrôles ont atteint **92,6 MDH** contre **87 Millions** en 2017.

Montant des infractions de change (en MDH)



## LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

La contrefaçon constitue une préoccupation importante pour la Douane en raison des dangers que représentent certains produits contrefaits sur la santé des consommateurs ainsi que de son impact sur l'économie nationale et l'emploi. La lutte menée par l'ADII contre ce phénomène a conduit, en 2018, à la saisie de 772 000 articles contrefaits. Par ailleurs, 619 demandes de suspension de mise en libre circulation de marchandises présumées contrefaites, ont été traitées par l'Administration contre 490 en 2017.

## LA LUTTE CONTRE LES SACS EN PLASTIQUE

Les contrôles douaniers ont permis la saisie en 2018 de 37,2 tonnes de sacs plastiques de contrebande contre 53,9 tonnes en 2017, portant ainsi la quantité des saisies effectuées depuis l'entrée en vigueur de l'interdiction le 1<sup>er</sup> juillet 2016 à 111,6 tonnes.